

Me WADE DOIT RENCONTRER DIOUF

estiment les Dakarais que SOPI a rencontré au lendemain du message de M. DIOUF. Lire, par ailleurs, l'interview exclusive que nous a accordée Me WADE avant la prestation radio-télévisée de DIOUF (pages 4 et 5).

UNE SITUATION A LA DIMENSION DE Me WADE

Assurément, le message à la Nation de M. Abdou DIOUF le 17 Mai 1988, jour de la Korité, aura bouleversé l'actualité. Dès après l'annonce, vers 13 heures, de l'imminence du discours, plusieurs hypothèses ont été avancées dans les conversations de grand public. Quant au contenu, tout le monde convenait déjà que la procédure était inhabituelle.

Après le message et toute la journée du lendemain, force est de reconnaître que la satisfaction populaire était générale même si, par ci par là, l'on souhaitait épêcher un peu plus les discours pour relever les sous-entendus. Mais ces sous-entendus, la majorité de la population considère que c'est l'affaire des politiques; elle vit ses difficultés, estime que Me WADE et le PDS peuvent aider à les surmonter par leur contribution. Pour le reste elle fait confiance à Me Abdoulaye WADE qui doit se préoccuper contre toute illusion.

Le PDS et son leader viendront à la table de concertation. Si celle-ci évolue vers une négociation, ils y participeront sans surenchérir, sans à priori, sans idée préconçue, sans tendance au procès d'intention. Ils agiront en confiance et de bonne foi, animés par le seul souci de l'intérêt national.

Quant à M. Abdou DIOUF, l'honnêteté intellectuelle la

Me WADE vous propose :

UN FORUM NATIONAL

pour réfléchir sur

le Programme

de Changement du PDS

Sénégalaises,

Sénégalaises, le Sénégal n'est pas un pays comme vous le savez, a été malheureusement consacré beaucoup plus à une politique stérile et élitiste. C'est cela qui a empêché ce pays de se développer. C'est pourquoi cette semaine - le Maroc et l'Algérie renouent leurs relations diplomatiques - Me WADE va rencontrer M. DIOUF sous l'arbitrage du peuple qui a été informé dès le départ de l'ouverture des discussions. S'ils réussissent, de nouvelles perspectives, s'ouvriront pour notre pays, notre peuple. S'ils échouent, ils auront fait mourir une formidable espérance populaire.

Le Sénégal est un petit pays ; toute voie susceptible d'éviter la guerre civile - donc le bain de sang - doit être explorée jusqu'au bout.

"Paris veut bien une messe" disait Henri IV, celui dont on dit qu'il était le meilleur Roi de France, en 1593, le protestantisme pour mettre fin aux interminables guerres de religions dans lesquelles s'époulaient le sang français.

Si "Paris veut bien une messe, le Sénégal veut bien un déplacement au Palais présidentiel" disait, déjà en 1987, à la Convention Nationale du PDS, Me Abdoulaye WADE.

Son rendez-vous avec DIOUF avait avorté. Puisse cette occasion-ci être mise à profit pour engager le dialogue national.

Mamadou Oumar NDIAYE
Page 7



Reviens-moi à Boub...

Pour Me Abdoulaye WADE et chose. La mobilisation doit être...

SUITE EN PAGE 5

Les 17 députés P.D.S.

- 1 - **Abdoulaye Wade**, avocat
- 2 - **Fara Ndiaye**, ingénieur
cons.
- 3 - **Famara Mané**, profes-
seur
- 4 - **Mme Cissokho née So-
phie Ndiaye**, institutrice
- 5 - **Boubacar Sall**, inspec-
teur Coopération
- 6 - **Mariétou Sène**, secré-
taire dactylographe
- 7 - **Ibrahima Diao**, instituteur
- 8 - **Sérigne Diop**, étudiant
- 9 - **Coumba Bâ**, infirmière
- 10 - **Moussa Diallo**, com-
merçant
- 11 - **Mafall Fall**, secrétaire
d'adm. ppal, en retraite
- 12 - **Youssou Diène**, institu-
teur
- 13 - **Mamadou Fall**, contrô-
leur O.P.T.
- 14 - **Dame Kébé**, inspecteur
du Trésor
- 15 - **Demba dit Papa Diallo**,
cadre commercial S.E.I.B.
- 16 - **Fatou Kane**, dactylo-
graphe
- 17 - **Doudou Camara**, ad-
joint technique

DÉCRISPATION

**. Levée de l'état d'urgence . Projet de loi
d'amnistie . Concertations avec M^e Wade**

auvegarde de la paix sociale et consolidation de l'unité du peuple sénégalais. C'est cet objectif majeur que le président
Du Diouf a visé en annonçant, au soir de l'Aïd el Fitr, mardi, toute une série de mesures : levée de l'état d'urgence dès la fin
de cette semaine, proposition à l'Assemblée nationale d'un projet de loi d'amnistie, et appel lancé à M^r Abdoulaye Wade,
leader de l'opposition parlementaire pour une «vraie concertation» sur les maux affligeant le pays. Le secrétaire général
PDS que nous avons rencontré hier a accueilli favorablement cette initiative. De même que, du reste, les chefs
des principales formations de l'opposition. **LIRE L'ÉVÉNEMENT**

EDITORIAL

PROJET PATRIOTIQUE

différences et les spécificités et ne réclame
aucun reniement. C'est simplement une ré-
ponse aux aspirations des Sénégalais et le
respect d'un code de conduite indispensable
à un système démocratique comme, par

**• LA
RENCONTRE
DE DEUX**

ABDOU DIOUF EN WOLOF

Les vertus de l'oubli

Au nom de ce qui nous unit, j'ai dit l'autre jour que nous étions embarqués dans un même navire «Sunugal» dont j'assume la direction mais puisque nous y sommes tous embarqués, ceux qui sont avec moi, tout comme ceux qui sont dans d'autres partis politiques, nous devons tous ramer pour mener le navire à bon port. C'est pourquoi, j'ai lancé un appel à la paix des cœurs. J'y reviendrai.

Il s'agit de purifier les cœurs et que chacun tende la main à l'autre pour travailler ensemble. Le navire nous appartient. C'est un champ collectif. Si chacun cultive sa partie comme il se doit, les fruits seront bénéfiques à tout le monde quelle que soit sa position. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour atteindre ces objectifs tout en m'inspirant de la volonté divine afin que la paix des cœurs revienne au Sénégal. D'autant que sans la paix, il n'y a pas de travail. Dans ce sens, j'ai pris un certain nombre de mesures. En premier lieu, j'envisage avant la fin de la semaine de lever l'état d'urgence qui n'était qu'un moyen passager de ramener le calme et la discipline.

Par ailleurs, je compte déposer une loi d'amnistie pour fermer la parenthèse, post-électorale dans la mesure où seul l'oubli pourra nous aider à prendre un nouveau départ pour le développement du pays; le pardon accordé par le président de la République et le peuple est une ma-

nière de marquer la confiance placée en certains citoyens qui s'étaient mis en marge des lois et dont on attend un nouveau comportement fait de légalité et de droiture.

Enfin, pour prouver mon attachement à la paix et au peuple sénégalais, j'inviterai M^r Abdoulaye Wade, qui est le chef de l'opposition parlementaire, à me rencontrer pour que nous discutions. Le Sénégal appartient à nous tous. J'aime le Sénégal et je sais que lui aussi il aime le Sénégal. Je sais aussi que tous les fils du pays aiment le Sénégal. Tout un chacun connaît les difficultés que traverse le pays, les maux dont souffre notre société. C'est peut-être dans la façon d'aborder ces problèmes que les approches diffèrent. Mais cela ne mérite point les disputes et les querelles. Donc, l'intérêt du pays réside dans la concertation.

Que Abdoulaye Wade vienne se concerter avec moi, afin que nous cherchions des solutions pouvant aider au progrès du Sénégal. Je veux donc échanger des idées avec lui ainsi qu'avec l'ensemble des fils du Sénégal. Mon souhait le plus ardent est que le Sénégal puisse négocier un nouveau tournant de son histoire, un tournant de progrès. Ce progrès devra se faire sur la base de notre abnégation, de notre unité, de notre patriotisme et surtout de notre foi en Dieu.

Ce commun partage de valeurs

morales devrait pousser les sables investis de la confiance à faire preuve de tolérance et de dépassement. Voilà les raisons qui expliquent les mesures que j'ai prises. Après que la justice ait fait son cours normal, ceux qui ne connaissent savent qu'en ce qui concerne seul le pardon politique, et j'ai œuvré dans ce sens. Or, je n'ai jamais cessé d'œuvrer dans ce sens. Le chemin auquel je pense le monde devrait être celui de la droiture, afin de défendre son pays, notre patrie. Le message du peuple sénégalais est à ce propos.

En ce jour béni où une grande communauté musulmane célèbre la fête de la Korité, l'autre s'apprête à le faire, j'invite tous les croyants et peuples de ce pays à se tendre la main en sorte que les troubles que nous avons vécus ces derniers temps ne reproduisent plus jamais. Pour nous faut raviver notre foi, suivre ses recommandations, culte de la vérité et de la loi. Un climat de concertation et de dialogue instauré sur les bases de développement économique et social qui interpellent notre conscience entière nous permettra de ne pas nous laisser aller au doute, d'aboutir à un consensus de l'essentiel, de trouver des solutions véritables à nos maux actuels.



17:16

société

PROCÈS WADE
CONFÉRENCE DE PRESSE DU COLLECTIF DES AVOCATS

UNE DÉCISION IRRÉVOCABLE

La décision des avocats de Me Wade et de ses co-accusés de ne plus plaider au cours de l'audience de la Cour de Thiais de 17h30, est inévitable. Si l'on souhaite vraiment venir au tribunal au cours d'une conférence de presse du collectif, pour faire le point sur...

«... Comme cela a eu le tort par le passé, elle se battra pour le principe du droit et des libertés fondamentales...»

Quelles seront les conséquences de cette décision ? Me Babacar Niang, membre du collectif estime que l'on ne peut pas faire grief à la défense qui n'a pas empêché de poursuivre son travail, notamment de plaider. «... Le principe que nous avons de la Cour de Suprême de l'Etat nous autorise légitimement à penser que les décisions devant cette juridiction sont prises ailleurs...»

Me Niang explique que la correction de la défense aurait pu être un acquis positif pour le renforcement de la démocratie.

«**NOUS GAGNERONS**»

Qu'advendra-t-il, des nullités soulevées par la défense ? La Cour, à cet égard, Me Spitzer, nous laisse des nullités de procédure qu'elle sera tenue de juger au fond, sans que juridiquement il n'y ait possibilité de faire appel mais « nous préférons ce procès devant la Cour d'appel...»

POURVOI EN CASSATION

Les avocats de la défense, indépendamment en particulier, ont recité leur droit et de toutes leurs forces pour le respect et la défense des droits de l'homme. D'ailleurs, le collectif pourrait se réclamer en une association de défense des droits de l'homme.

Sur le plan international, d'après le niveau de sa sphère d'action, son rendu compte du déroulement du procès de Me Wade et de ses co-accusés et fera état de la faiblesse des charges qui pèsent sur eux. Bien qu'une « violation de confidentialité » l'empêche de tout dire, son constat, comme l'a souligné Me Jibat.

« Me Doucouly Bè a expliqué ce qu'il refusait de plaider, ce qu'il était, cependant, pas nécessaire vers une juridiction supérieure. Il est donc la faculté de se pourvoir en cassation. » Nous restons toujours des avocats de Me Wade. Dernière possibilité offerte à eux porter le litige devant le Comité des Droits de l'Homme, le collectif avait initié le procès devant la Cour de ses droits civils et politiques.

Abdoulak FATTI

17:16

CONTRE WADE, NGOM ET SALL

Le commissaire du gouvernement requiert 5 ans ferme

Au bout d'un réquisitoire de près de deux heures d'oratoire, le commissaire du gouvernement a trouvé les charges suffisamment établies contre Abdoulaye Wade et ses co-accusés. Et selon le principe de la gradation des peines, il a requis 5 ans ferme pour les principaux instigateurs des événements de Dakar et Thiès. Lesquels faits sont pénaux et punis par les articles 80 et 98 du Code pénal. Il s'agit de M^{me} Abdoulaye Wade et Ousmane Ngom d'une part, et de M. Boubacar Sall d'autre part. Contre Abdoulaye Faye, qui aurait participé aux prises de décision, il a été demandée la peine de 2 ans ferme. Babacar Camara et Joseph Ndiang voient une année planer sur leur tête, tandis que Assani Diakou, encourt 6 mois. Verdict le 11 mai. **LIRE PAGES 8 ET 9**

17:16